

Santé au travail : passez à l'action !



+ COVID-19

Reportez-vous
à l'outil **Plan
d'actions
Covid-19**



LA SANTÉ DE VOTRE ENTREPRISE PASSE PAR LA SANTÉ DE VOS SALARIÉS

Forte croissance du secteur, attente élevée des familles, difficultés à recruter et à fidéliser des professionnels de la petite enfance : les contraintes que rencontrent les structures d'accueil des jeunes enfants sont bien réelles.

Ces contraintes ne doivent pas faire oublier la santé et la sécurité des salariés. Toute absence pénalise la qualité d'accueil des jeunes enfants en sécurité : pour chaque accident ou maladie professionnelle, ce sont le fonctionnement et l'équilibre des structures qui sont touchés.

Les accidents du travail et les maladies professionnelles sont encore trop nombreux dans les métiers de la petite enfance.

DANS VOTRE PROFESSION :

PLUS DE

200 000

JOURNÉES PERDUES PAR AN

50 %

DES ACCIDENTS LIÉS AUX
MANUTENTIONS MANUELLES

41 %

DES ACCIDENTS DUS
AUX CHUTES

EN MOYENNE :

66

JOURS D'ARRÊT PAR ACCIDENT
DU TRAVAIL

255

JOURS D'ARRÊT
PAR MALADIE
PROFESSIONNELLE



Source : Cnam

LES PRINCIPAUX RISQUES



DOULEURS AU DOS



GLISSADES, TRÉBUCHEMENTS,
PERTES D'ÉQUILIBRE

PASSEZ À L'ACTION

↓ Choisissez des matériels et équipements adaptés aux adultes

- Privilégiez des lits et postes de change à hauteur réglable, des fauteuils biberon fonctionnels, des sièges à hauteur d'enfants avec cale-dos.
- Choisissez des matériels et des équipements à hauteur réglable et faciles à déplacer : prise facilitée, poids équilibré, équipés de roulettes.
- Mettez à disposition des enfants des équipements favorisant l'autonomie : escalier pour permettre à l'enfant de monter au plan de change sans avoir à le porter, pratique du change debout, etc.

↓ Limitez le risque de chutes

- Gardez les sols, les allées de circulation et les escaliers propres, secs et dégagés.
- Sécurisez les escaliers (main courante et bandes antidérapantes en nez de marche).
- Vérifiez l'éclairage des couloirs, des escaliers et des locaux de rangement.
- Veillez à ce que le matériel soit remis en place à l'issue des activités avec les enfants.



STRESS, AGRESSION

↓ Prévenez les risques de tensions et d'incidents avec les parents

- Formalisez le temps des transmissions en définissant pour les salariés les éléments d'information à transmettre et les modes de communication à adopter.
- Organisez une analyse collective des pratiques professionnelles.
- Définissez et diffusez aux salariés des consignes sur la conduite à tenir en cas de litige avec un parent.
- Suivez et gérez les incidents afin d'identifier et traiter les causes récurrentes.
- Formez les salariés à la gestion des conflits.



AMBIANCE SONORE

↓ Agissez sur la propagation du bruit

- Traitez acoustiquement les murs (fixation de panneaux acoustiques), les plafonds (pose de faux plafonds acoustiques ou de baffles acoustiques suspendus) et les sols.
- Choisissez du mobilier, des jouets, et des équipements électroménagers ayant un niveau sonore le plus bas possible.
- Proposez des activités en petits groupes et séparez les différentes zones de jeux à l'intérieur d'une même pièce.

DE BONNES RAISONS POUR AGIR

En améliorant la sécurité et les conditions de travail, vous :

→ préservez votre santé, celle de vos collaborateurs et la qualité d'accueil des enfants ;

→ améliorez la satisfaction et la motivation de votre équipe ;

→ réduisez l'absentéisme et ses conséquences ;

→ contribuez à l'attractivité des métiers de la petite enfance.

De plus, vous vous mettez en conformité avec les exigences réglementaires.



NON



OUI

→ Les actions de prévention ne sont pas forcément coûteuses.

→ Les accidents et les maladies professionnelles ne sont pas une fatalité.

→ En améliorant les conditions de travail, vous gagnez en qualité d'accueil.

→ Il existe des solutions de terrain et des bonnes pratiques à partager pour progresser.

DES SOLUTIONS POUR AGIR

→ Un outil en ligne adapté à votre métier pour :

- évaluer les risques professionnels ;
- réaliser et mettre à jour votre **document unique** ;
- mener des actions de prévention dans votre entreprise.



→ Une sélection de publications (fiches pratiques, brochures, dépliants, etc.).



 www.inrs.fr/accueil-jeunes-enfants

→ Un accompagnement et des aides financières pour la mise en œuvre d'actions de prévention.

 www.ameli.fr/accueil-jeunes-enfants



En partenariat avec :



Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles
www.inrs.fr



Assurance Maladie - Risques professionnels
www.ameli.fr/entreprise